

A

**L'attention de la Délégation des Sénateurs Français en mission aux Comores**

Objet : Rapport sur les mauvais traitements des « immigrés comoriens » à Mayotte et proposition des solutions pour la lutte contre l'immigration.

Excellences Messieurs les Sénateurs,

Nous, Fondation Comorienne des Droits de l'Homme (FCDH) avons l'honneur de vous brosser un bref tableau sur les cas des violations des Droits de l'Homme commis par les Autorités mahoraises lorsqu'elles procèdent aux expulsions des comoriens de Mayotte vers Anjouan.

Mais avant d'aller plus loin, nous voudrions vous faire une brève présentation de notre Fondation. En fait la FCDH est une ONG de la Société Civile qui a pour mission de promouvoir, de protéger et de défendre les Droits de l'Homme, la démocratie et la Bonne Gouvernance. Elle est reconnue par les Agences du Système des Nations Unies, l'Union Européenne, l'OIF, l'Union Africaine, l'Organisation Mondiale Contre la Torture, la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme, la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. Elle est membre statutaire de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme.

Excellences Messieurs les Sénateurs,

Pour revenir à la question des soit disant clandestins, il est clair que tous les comoriens d'Anjouan, de Mohéli et de la Grande Comore arrivent à Mayotte chez leurs sœurs, leurs frères, leurs cousins, leurs cousines ... pour 3 raisons :

- raison de santé
- raison d'emploi
- et enfin raison familiale.

Autrement dit les comoriens ne sont pas des clandestins à proprement parler. Et même si l'on considère les comoriens comme étant des clandestins, il est révoltant la manière dont on les traite lorsqu'il s'agit de les expulser vers Anjouan. Des violations flagrantes des Droits de l'Homme, des droits de la Femme et des Droits de l'Enfant sont quotidiennement commises par les autorités. En voici quelques cas préoccupants :

- 1- A Mayotte, il n'y a pas de Centre de rétention. Les soit disants clandestins sont détenus dans des prisons comme des criminels, entassés les hommes, les femmes et les enfants dans un même local sinon dans une même cellule. En d'autres termes, il n'y a pas des quartiers des hommes, des femmes et des mineurs. Ensuite, on ne leur donne à

manger qu'une seule fois par jour. Et leur nourriture est composée de l'eau simple et d'un pain beurré.

- 2- Ils sont enchaînés comme des voleurs ou des criminels.
- 3- Ils n'ont aucun droit de recours alors que se sont des gens qui employés impayés.
- 4- Ce qui est surtout révoltant, c'est le fait d'expulser des femmes avec un soutien, un sleep et une simple shale sans chaussures. En fait se sont des femmes qui étaient en train de se laver à la rivière. Elles sont attrapées par surprise et immédiatement détenues nues au sens comorien du terme.
- 5- Et les hommes sont détenus expulsés avec une simple culotte et un tricot sans manches et parfois même sans rien sur la poitrine comme au temps de l'esclavage du 18<sup>ème</sup> siècle. Lorsque la population comorienne assiste à des femmes qui descendent de l'avion Comores Aviation à l'aéroport d'Anjouan, c'est l'humiliation, l'indignation. C'est une atteinte grave et manifeste à la dignité humaine, aux droits de la femme et aux bonnes mœurs des Comores.
- 6- De plus l'on assiste à des expulsions des mineurs en bas âges, expulsés de leurs établissements scolaires de Mayotte.
- 7- Des parents sont expulsés sans que leurs enfants soient au courant. De leurs retours à la maisons, les enfants se trouvent en quelque sorte comme étant des orphelins.
- 8- Entretien d'un discours xénophobe et d'exclusion par les autorités et les élus mahorais

Excellences Messieurs les Sénateurs,

Nous savons très bien comment sont traités les clandestins et les sans papiers en France métropolitaine avec tous les droits qu'ils bénéficient. L'on se demande si Mayotte n'est pas sous la juridiction française. Si réellement Mayotte est sous la juridiction française, les autorités mahoraises doivent respecter le droit français et le droit international ont la France est parie. En d'autres termes, on a l'impression que Mayotte est une île perdue au centre de l'Amazonie.

Excellences Messieurs les Sénateurs,

Nous avons lu le rapport de la mission parlementaire sur « une série de propositions pour lutter contre l'immigration clandestine ».

En fait, il s'agit des simples propositions non fiables, non durables et surtout ne touchant pas les vrais problèmes pour aboutir à une durables et définitives.

La solution n'est pas de renforcer les moyens de lutte ni d'adopter des lois et des mesures de représailles.

Pour aboutir à une solution viable et durable, nous formulons les propositions suivantes :

- 1- le respect du droit français et du droit international des droits de l'homme par les autorités mahoraises
- 2- l'appui au développement du secteur privé et de l'entrepreneuriat par le gouvernement français en faveur des Comores
- 3- le renforcement des capacités des structures sanitaires

- 4- accompagner à instaurer un Etat de droit véritable et assurer une stabilité politique, économique et financière.
- 5- l'abolition du visa d'entrée à Mayotte.
- 6- L'encouragement des échanges commerciaux et des produits agricoles entre Mayotte et ses îles sœurs.
- 7- La tenue d'une conférence tripartite France – Comores – Mayotte pour redéfinir la coopération franco-comorienne et l'immigration.

Excellences Messieurs les Sénateurs,

Nous sommes convaincus que non seulement vous êtes sensibles à toutes les questions préoccupantes concernant « l'immigration clandestine » et ses conséquences en matière des droits de l'homme mais surtout que vous tiendrez compte de nos propositions en guise de solution.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Excellences, l'assurance de notre haute considération.

Mutsamudu, le 9 février 2006

**Pour la FCDH  
Le Président**

**Ahmed Mohamed Allaoui**